

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le premier octobre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Étaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent

Absentes et avaient donné procuration :

Mme LOZET Christel, Mme RIVIÈRE Amélie

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service Conseil - Organisation - Procédures

DÉLIBÉRATION N°2020_056 DU 01/10/2020

OBJET : Installation et exploitation d'activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire – Signature d'avenants aux sous-traités d'exploitation

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1410-1 et R.1410-1 et suivants, ainsi que ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2124-4, R.2124-13, R.2124-14 et R.2124-31 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-443-DDTM/DML/SGDML, en date du 25 août 2016, accordant la concession de plage à la Commune, modifié par arrêtés préfectoraux 2018-DDTM-SGDML-UGPDPM n°33 du 26 janvier 2018 et 2019-DDTM-SGDML-UGPDPM n°379 du 21 juin 2019 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2017_004, en date du 8 février 2017, autorisant la signature de conventions de délégation de service public, dites sous-traités d'exploitation, pour l'installation et l'exploitation d'activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire ;

VU les conventions de délégation de service public, dites sous-traités d'exploitation, et leurs annexes, notifiées entre le 31 mars et le 3 mai 2017 ;

VU les avenants n°1 aux sous-traités d'exploitation des lots n°3, n°8 et n°15 notifiés en mars 2018 ;

VU l'avenant n°1 au sous-traité d'exploitation du lot n°6 notifié le 27 février 2019 ;

VU la décision du maire n°2020-87D, en date du 28 mai 2020, concernant l'exonération des droits de place, redevances et loyers pour l'année 2020 ;

VU les projets d'avenants n°1 aux sous-traités d'exploitation des lots n°1, n°2, n°7, n°9, n°10 et n°11 ;

VU les projets d'avenants n°2 aux sous-traités d'exploitation des lots n°3, n°6, n°8 et n°15 ;

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Par arrêté préfectoral n°2016-443-DDTM/DML/SGDML du 25 août 2016, la concession de plage a été accordée à la Commune pour une durée de 12 ans, à compter du 1er janvier 2017. Les conditions d'aménagement, d'exploitation et d'entretien de la partie concédée, soit un linéaire de 3 120 mètres et une superficie de 362 890 m², sont définies dans le cahier des charges de la concession, annexé à l'arrêté préfectoral susvisé.

Par délibération n°2017_004 du 8 février 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature de sous-traités d'exploitation, avec les délégataires désignés ci-après, portant sur des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Lot(s)	Délégataire
lots 1 "Club de plage", 2 et 3 "Cabines / casiers / tentes / transats"	Nicolas JUNG TURCK Club Les Tritons
lot 6 "Terrasse annexe au local commercial espace des oiseaux 1"	Alexandre CSONTOS SAS LE FARNIENTE
lot 7 "Terrasse annexe au local commercial espace des oiseaux 2"	Cynthia SCHMITT SAS LE FARNIENTE
lots 8 "Cabines / casiers / tentes / transats" et 9 "Club de plage"	Viviane LEMÉE Club MICKEY LES GOELANDS
lot 10 "Club de plage"	Luc DENIS Club MICKEY ETOILE
lot 11 "Terrasse annexe au local commercial avenue de la Mer 1"	Roland BELKEBIR COTE PLAGE
lot 15 "Club de plage"	Samuel BOUTELDJA Club LUCKY PLAGE

En application de la décision du maire n°2020-87D du 28 mai 2020, le Conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer un avenant aux sous-traités d'exploitation susvisés, afin d'exonérer les sous-traitants de la redevance d'occupation commerciale du domaine public, versée en contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement, à percevoir au titre de l'année 2020.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant aux sous-traités d'exploitation susvisés, afin d'exonérer les sous-traitants de la redevance d'occupation commerciale du domaine public, versée en contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement, à percevoir au titre de l'année 2020 ;
- **PRÉCISE** que l'avenant a une incidence financière, telle qu'exprimée à l'article 2 « Redevance », Titre 1, Chapitre 3 du sous-traité d'exploitation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 085-218502342-20201001-2020_056-DE

A Saint-Jean-de-Monts, le deux octobre deux mille vingt.



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.